

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2025



SOMMAIRE

Préambule et rappel des règles du DOB

I – SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE FIN 2024

- La section de fonctionnement
- L'évolution des effectifs (2019-2024)
- La section d'investissement
- L'autofinancement provisoire et la dette au 31/12/24

II – LE CONTEXTE NATIONAL DU BUDGET 2025

- L'évolution du PIB
- La croissance et l'endettement
- Le Projet de loi de finances (PLF) pour 2025
- Les mesures du PLF pour les collectivités

III – LES GRANDES ORIENTATIONS 2024-2026

IV – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

- Les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement
- L'épargne brut

V – L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

- L'évolution de l'encours de la dette sur l'exercice 2025
- La solvabilité de la Commune

VI – LE CADRE BUDGETAIRE POUR 2025

- Le cadrage

VII – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

- La fiscalité directe
- La Dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

VIII – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

- Les charges à caractère général et les autres charges de gestion
- Les charges de personnel
- Les dépenses réelles de fonctionnement

IX – LES RATIOS

PREAMBULE

RAPPEL DES REGLES ENTOURANT LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Dans quel délai le DOB doit-il avoir lieu ?

- La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Quelles évolutions ont impacté le DOB ?

- Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
- Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- La structure des effectifs et des dépenses de personnel .

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Transmission : Le rapport et la délibération doivent être transmis au Représentant de l'Etat.

Publication : Le rapport fait l'objet d'une publication

I LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE / FIN 2024

- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ENTRE 2019 ET 2024
- LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- L'AUTOFINANCEMENT PROVISOIRE ET LA DETTE PROVISOIRE AU 31 DECEMBRE 2024

I - SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE / FIN 2024

	CHAPITRE	Total Budgété	Réalisé	% Réalisé
DEPENSES	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 789 188,41	9 275 221,83	94,75%
	012 CHARGES DE PERSONNEL	19 973 902,00	19 864 494,60	99,45%
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	35 000,00	23 775,00	67,93%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 497 517,32	1 451 624,37	96,94%
	66 CHARGES FINANCIERES	920 410,00	752 696,60	81,78%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	12 494,08	62,47%
	022 DEPENSES IMPREVUES	-	-	0,00%
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	0,00%
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	32 236 017,73	31 380 306,48	97,35%
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 408 748,17	-	0,00%
	042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 810 860,00	1 553 044,21	85,76%
	TOTAL DOF	3 219 608,17	1 553 044,21	48,24%
	TOTAL DEPENSES	35 455 625,90	32 933 350,69	92,89%
RECETTES	70 VENTES - PRESTATIONS DE SERVICES	3 235 388,93	3 254 219,96	100,58%
	73 IMPOTS ET TAXES	138 147,00	138 147,00	100,00%
	731-FISCALITE LOCALE	24 239 058,00	23 886 530,90	
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 708 472,34	6 183 484,52	92,17%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	634 618,31	727 948,05	114,71%
	76 PRODUITS FINANCIERS	100,00	97,16	97,16%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	364 000,00	382 755,51	105,15%
	78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS -PROVISIONS	23 843,32	23 843,32	
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35 423 625,90	34 682 066,32	97,91%
	042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 000,00		2,67%
	TOTAL ROF	35 455 625,90	855,00	2,67%
	002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			0,00%
	TOTAL RECETTES	35 455 625,90	34 682 921,32	97,82%

La préfiguration du compte administratif 2024 traduit une situation financière **conforme à l'équilibre budgétaire 2024**.

Le taux de réalisation des dépenses à caractère général devrait s'établir à **95 %**.

I - SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE / FIN 2024

L'évolution de la structure des effectifs du personnel entre 2019 et 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Stagiaires et titulaires	262,51	255,73	260,58	266,11	270,1	270,72
Contractuels mensualisés	101,27	103,46	104,5	98,83	109,4	100,37
Contractuels horaires	42,59	61,57	44,29	41,42	38,16	39,19
Assistantes maternelles	27	26	26	19	17	16
Effectifs au 31/12	433,37	446,76	435,37	425,36	434,66	426,28

Les effectifs ont connu une tendance baissière depuis 2022, en lien notamment avec les efforts réalisés sur la maîtrise et le pilotage de la masse salariale.

I - SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE / FIN 2024

Chapitre	Total Budgeté	CA Provisoire	% Réalisé	Reste à réaliser
10 APPORTS - DOTATIONS ET RESERVES	5 000,00	2 107,81	42,16%	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 705 200,00	2 629 418,25	97,20%	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 196 077,32	598 845,31	50,07%	371 047,79
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	100 000,00		0,00%	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 551 159,98	6 152 487,87	71,95%	1 674 662,60
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	729 445,83	424 604,84	58,21%	277 581,70
26 PARTICIPATIONS	17 818,00	17 818,00		
27 AUTRES IMMO FINANCIERES	6 000,00	2 010,74	33,51%	
020 DEPENSES IMPREVUES			#DIV/0!	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	-	0,00%	
TOTAL DRI	13 310 701,13	9 827 292,82	73,83%	2 323 292,09
040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 000,00	855,00	100,00%	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	100,00%	
TOTAL DOI	32 000,00	855,00	2,67%	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVEST. REPORT	1 847 314,72	1 847 314,72	100,00%	0,00
TOTAL DEPENSES	15 190 015,85	11 675 462,54	76,86%	2 323 292,09
024 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 696 947,15		0,00%	2 600 000,00
10 APPORTS - DOTATIONS ET RESERVES	1 102 084,00	1 331 380,55	120,81%	
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 162 321,34	1 162 321,34	100,00%	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 824 968,59	1 884 369,24	103,25%	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 184 086,60	4 146 483,45	99,10%	
20 IMMOBILISATION CORPORELLES			0,00%	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	0,00%	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	-	0,00%	
TOTAL RRI	11 970 407,68	8 524 554,58	71,21%	2 600 000,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 408 748,17	-	0,00%	0,00
040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 810 860,00	1 553 044,21	85,76%	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES				
TOTAL ROI	3 219 608,17	1 553 044,21	48,24%	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			0,00%	0,00
TOTAL RECETTES	15 190 015,85	10 077 598,79	66,34%	2 600 000,00

Evolution de
la section
d'Investissement

I - SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE / FIN 2024

L'autofinancement provisoire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)
Epargne Brute	4 305 000	4 163 318	3 793 604	4 196 136	2 682 044	3 301 760
Evolution		-3,29%	-8,88%	+10,61%	-36,08%	+23,11%

La dette provisoire au 31 décembre 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12	28 340 234 €	27 882 846 €	30 795 804 €	28 433 005 €	30 200 222 €	31 717 321 €
Variation de la dette	1 342 643 €	- 457 388	2 912 958	- 2 362 799	1 767 217	1 517 099
Ratio de désendettement	6,50	6,70	8,12	6,78	11,20	9,61

La Ville a connu une baisse de l'autofinancement en 2023 en lien avec l'augmentation des dépenses de fluides et des matières premières ainsi que la perte successive de la DSU et du FSRIF. En 2024, la Ville parvient à améliorer l'autofinancement grâce à une maîtrise des dépenses et à l'éligibilité à nouveau à la DSU . La trajectoire financière de la Ville est maîtrisée et ses ratios financiers restaurés.



LE CONTEXTE NATIONAL DU BUDGET 2025

- L'EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)
- LA CROISSANCE ET L'ENDETTEMENT PUBLIC
- LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 (PLF)
- LES MESURES DU PLF 2025 SUR LES COLLECTIVITES

II - LE CONTEXTE NATIONAL DU BUDGET 2025

Evolution du produit intérieur brut (PIB) %



La Banque de France table sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et 1,2% en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE devraient contribuer à une relance de l'économie française. L'activité, qui devrait restée au ralentie en 2024 se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs attendue devraient aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

Pour autant, la dégradation du contexte politique pourrait contrarier ces prévisions.

II - LE CONTEXTE NATIONAL DU BUDGET 2025

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH*	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

**indice des prix à la consommation harmonisé*

• Un rebond de la croissance économique

La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en août 2024 et 7,6% en fin d'année selon les prévisions de la banque de France.

Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années.

• Un endettement de la dette publique stable

Le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

L'ensemble de ces projections reste néanmoins très largement conditionné par l'évolution du contexte politique national...

II - LE CONTEXTE NATIONAL DU BUDGET 2025

L'avenir du Projet de Loi de Finances (PLF) :

- La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.
- Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.
- Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024. C'est dans ce contexte que la loi spéciale a été promulguée (LOI n° 2024-1188 du 20 décembre 2024) et complétée par le Décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024.
- En outre, **certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Elles concernent notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de 1,7 %.**
- Les futurs PLF et PLFSS pour 2025 pourraient s'inspirer de la version amendée par le Sénat. Les collectivités contribueraient toujours au redressement des finances publiques, mais l'effort qui leur serait demandé serait réduit à **2,2 Md €** contre 5 Md € dans la première version du PLF.

II - LE CONTEXTE NATIONAL DU BUDGET 2025

Les mesures initiales du PLF 2025 relatives
aux collectivités : un effort de **5,5 Mds €**



2,2 Mds €

Du « **Fonds de précaution** » initial : **3 Mds €**

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution ».



Au « **Fonds de réserve** » (lissage conjoncturel des recettes fiscales) :
1 Mds €

Estimant que les collectivités doivent participer à l'effort de redressement des finances publiques - mais dans des limites "raisonnables" – le Sénat a mis au point, un mécanisme sous le forme d'une sorte d'épargne forcée, à hauteur d'1 milliard d'euros l'an prochain.

La somme thésaurisée en 2025 serait reversée pour l'essentiel aux contributeurs, par tiers chaque année à partir de 2026, quand 10% seraient mis de côté pour abonder les fonds de péréquation.

Plus de communes et d'EPCI (2 387) seraient ainsi concernées par l'effort, mais dans des montants de prélèvement plus faibles, sans dépasser les 2% des RRF.

La Ville serait-elle concernée par
l'élargissement de l'assiette du
fonds de Réserve ?

II - LE CONTEXTE NATIONAL DU BUDGET 2025

Les mesures du PLF 2025 relatives aux collectivités :

Gel de TVA

Le Sénat avait confirmé le gel, en 2025, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.

Réforme du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025. Le Sénat a cependant supprimé la réforme, qui pourrait toutefois être de nouveau présente dans un prochain projet de loi de finances.

L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL:

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Cette augmentation et ce lissage sur 4 ans sont intégrés dans la construction du BP 2025 (+65 K€).

Les dotations, vers un abondement de l'enveloppe:

Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024. Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire, et contre l'avis du Gouvernement, une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€.

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1^{er} janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024.

Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.



LES GRANDES ORIENTATIONS 2024 - 2026

III – LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2025

Malgré un contexte de plus en plus contraint et une conjoncture pleine d'incertitudes, la Ville maintient sa volonté de:

- ❑ disposer d'une situation financière la plus saine possible dans un contexte particulièrement péjorant pour les finances locales. En effet, la Ville parvient à **préserver les équilibres financiers** et à **maîtriser les agrégats financiers** :
 - ❑ **Un autofinancement suffisant**
 - ❑ **Un endettement maîtrisé et en baisse**
 - ❑ **Un ratio de désendettement contenu en dessous de 10 ans**
- ❑ **d'accompagner le développement de la Ville** en poursuivant ses investissements et ainsi mener à bien les projets stratégiques du mandat. Ces derniers permettront d'accentuer les missions de service public au plus près des habitants et d'accélérer la nécessaire transition énergétique. Toutefois, compte tenu de ce contexte difficile, la Ville a été amené à revoir à la baisse certains de ses investissements, non urgents à court terme, principalement sur la voirie.

Et tout cela, sans hausse d'impôts, afin de préserver les ménages.

III – LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2025

La crise énergétique, l'inflation puis la perte des dotations et fonds de l'Etat marque une **rupture dans l'équilibre des finances de la Ville depuis 2023**.

En 2025, la ville doit continuer à :

- ❑ **Limitier le plus possible le recours à l'emprunt** pour le financement des investissements. Cette volonté se traduira par une baisse de l'endettement en 2025;
- ❑ **Générer des économies au niveau des dépenses de fonctionnement** afin de revenir à un autofinancement satisfaisant, même s'il faudra du temps pour retrouver l'autofinancement d'avant crises et la perte du FSRIF (900 K€);
- ❑ **Identifier et chercher de nouvelles sources de recettes** tant en fonctionnement qu'en investissement.

Malgré ce contexte, la Ville renouvelle son souhait de développer et maintenir notamment, les **politiques publiques suivantes** :

PROTEGER	LA SECURITE	• accroître les horaires (journée, nuit et week-end) de la Police municipale avec une présence terrain renforcée associée à un déploiement de la vidéoprotection. • maintenir la subvention pour l'acquisition d'alarmes pour les habitants tout comme les campagnes de prévention et de lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens.
	LA SANTE	• poursuivre et développer le cabinet médical de garde • finaliser le projet de Maison de santé.
TRANSFORMER	LA TRANSITION ENERGETIQUE	Poursuite et achèvement des opérations de rénovation énergétique d'envergure : • isolation thermique par l'extérieur école des Mardelles, • reconstruction de l'école de Soullins, • lancement des travaux relatifs au Décret tertiaire.
VITALISER	LA VITALITE ET L'ANIMATION	• soutenir les commerces de proximité; • réaliser des animations festives et fédératrices; • accompagner l'initiative locale et les associations.

III – LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2025

L'impact de la pandémie, suivi du conflit ukrainien entraînant l'accélération de l'inflation, a obligé la Ville, dès 2023, à décaler certaines opérations sur la mandature.

Malgré cela, la Ville ne renonce pas à son souhait de mettre en œuvre une politique ambitieuse d'investissement, destinée à mieux répondre aux attentes des habitants, dans l'esprit de conforter l'attractivité de la commune.

Ainsi, le **Plan pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025** s'élève à **5,2 M€**.

Il est réparti comme suit:

- ☐ Les projets : **3,3 M€**
- ☐ Les travaux de maintenance patrimonial : **1,2 M€**
- ☐ Les autres investissements : **0,7 M€**

Parallèlement, la Ville poursuit ses efforts pour **saisir des opportunités de financement complémentaires** qui pourraient être proposés par les partenaires.

Le financement des opérations d'investissement du plan stratégique 2024-2026 sera prioritairement fléché sur les dispositifs suivants:

- ☐ Les Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR)
- ☐ Les Contrats Départementaux (CD 91)
- ☐ La Dotation de soutien à l'Investissement local (DSIL) et le Fonds vert
- ☐ La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- ☐ L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

D'autres dispositifs de financement pourront être également sollicités au regard des opérations lancées (fonds de concours de l'Agglomération relatif aux mobilités douces). Compte-tenu de leur caractère non certain, aucune projection de recettes liées à ces dispositifs n'est pour le moment intégrée à la trajectoire.

III – LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2025

LES PROJETS

NATURE	MONTANTS EN M€
EQUIPEMENTS PUBLICS	0,28
Maison de Santé (ancienne TP)	0,030
ANRU	0,250
ESPACE PUBLIC	0,64
Espaces Verts Rond Point Wittlich	0,020
Plan Vélo et Ville 30	0,100
Pôle d'échange Gare	0,100
Centre historique (étude, projet et conteneurs enterrées)	0,280
Parking Donjon	0,050
Place de la Pyramide	0,040
Parking Lachambaudie hors pôle Gare	0,022
Végétalisation	0,030

LES PROJETS

NATURE	MONTANTS EN M€
SCOLAIRE	1,7
Ecole de Soulines	1,7
SPORTS	0,200
Stade Parfait Lebourg	0,200
TOTAL PROJETS	2,82 M€
TOTAL TNGR	1,69 M€
AUTRES SERVICES	0,7 M€
TOTAL GENERAL	5,2 M€

IV

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

IV – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA2024	BP 2025	% BP 2025 / CA
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	79 949	45 639	85 040	85 000	- 0,05
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIVERSES	2 559 079	2 907 642	3 254 220	3 415 440	+4,95
73	IMPOTS ET TAXES	23 147 566	24 059 423	24 024 678	24 900 920	+3,65
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 445 922	6 162 918	6 183 485	6 619 512	+7,05
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	646 573	540 571	727 948	659 670	-9,38
76	PRODUITS FINANCIERS	47	344	97	100	+3,09
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	477 998	752 047	382 756	50 000	-86,74
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS-PROVISION			23 843		
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34 357 135	34 468 583	34 682 066	35 730 642	+ 3,01 %

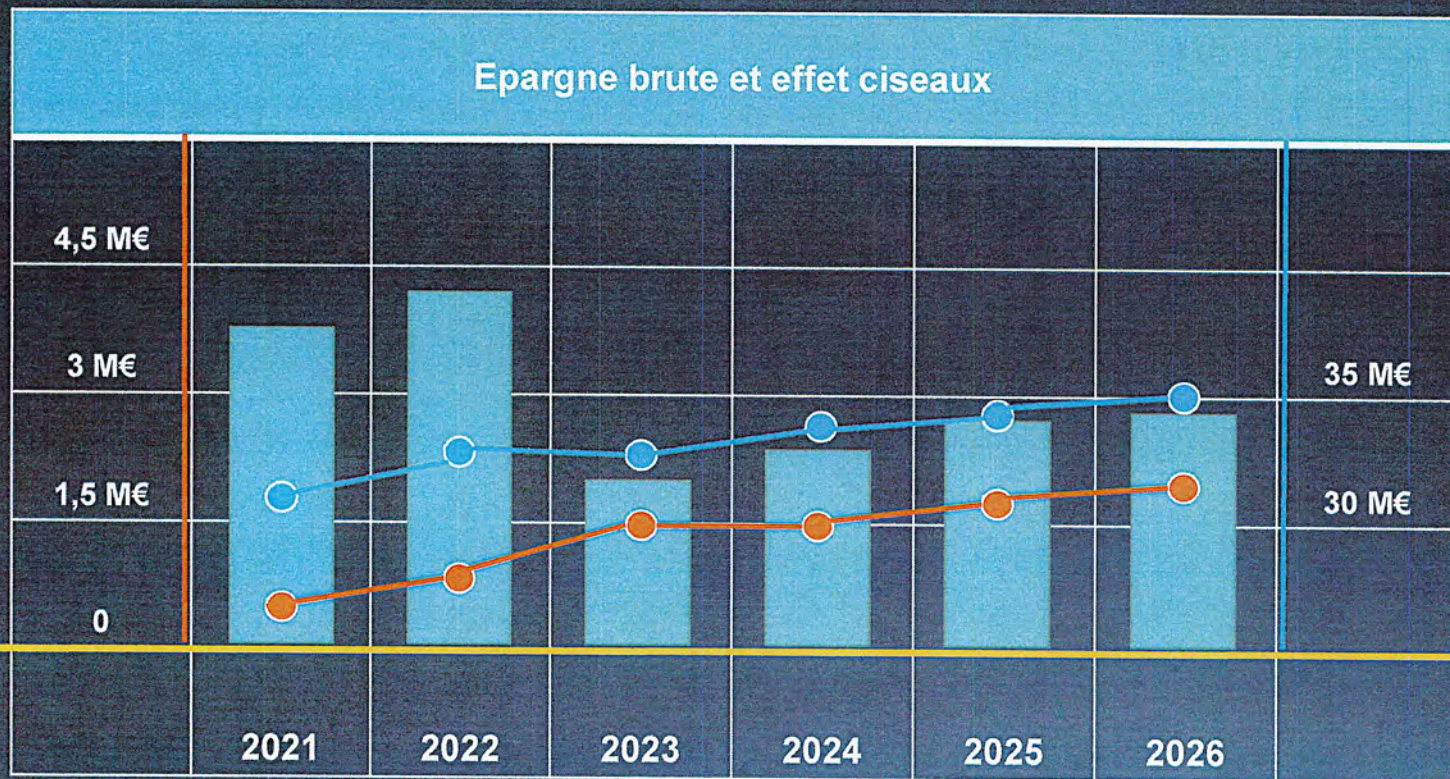
Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	CA2024	BP 2025	% BP 2025 / CA
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 796 024	9 313 218	9 275 222	9 491 107	+ 2,33
012	CHARGES DE PERSONNEL	18 676 574	19 612 955	19 864 495	20 544 977	+3,43
014	ATTENUATION DE PRODUITS	495 225	20 683	23 775	20 000	-15,88
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 141 689	1 677 672	1 451 624	1 634 558	+12,60
66	CHARGES FINANCIERES	477 166	570 376	752 697	810 000	+7,61
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	269 321	31 635	12 494	20 000	+60,08
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	69 492	0	0	0	0
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 925 491	31 226 539	31 380 306	32 520 642	3,63%

CAF	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 196 136	2 682 044	3 301 760	3 210 000	-2,79%
------------	-----------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	---------------

Malgré un contexte de plus en plus contraint, la Ville parvient à :

- **préserver ses équilibres budgétaires**
- **stabiliser son autofinancement**

IV – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES



■ Épargne brute

● Dépenses réelles de fonctionnement

○ Recettes réelles de fonctionnement

Par la maîtrise de son budget et des actions d'économie entreprises dès 2024, la Ville rééquilibre les évolutions comparées des recettes et des dépenses et limite ainsi à l'effet ciseau liés aux contraintes de forte inflation et aux pertes successives des dotations et fonds de l'année 2023.

IV – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34 357 135	34 468 583	34 682 066	35 730 642
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 925 491	31 226 539	31 380 306	32 520 642
Capacité d'autofinancement	4 196 136	2 682 044	3 301 760	3 210 000
TAUX D'EPARGNE BRUTE	12,21	7,78	9,52	8,98
EMPRUNT	0	4 200 000	4 145 000	2 100 000
VARIATION DE L'ENCOURS DE LA DETTE		1 767 217	1 517 099	-700 000
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12	28 433 005	30 200 222	31 717 322	31 017 322
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	6,78	11,20	9,61	9,66

Malgré cela, la Ville réussit à restaurer une partie de ses marges financières grâce à une **maitrise des dépenses** et une **recherche d'économie sur les dépenses de fonctionnement**.

- Parallèlement, le PPI sera revu afin de prioriser certaines opérations sur le mandat dans l'objectif principal de **limiter le plus possible le recours à l'emprunt**.
- Bien entendu, les **sources de financement complémentaires** en investissement devront être recherchées : cessions de biens, subventions spécifiques...

La prospective financière laisse clairement apparaître une rupture à compter de 2023 qui s'explique par les raisons externes suivantes :

- d'importantes perte de recettes dès 2023 → DSU (-332 K€) et FSRIF (-899 K€)
- l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie dès 2023
- les réformes successives s'agissant de la rémunération du personnel : augmentation du point d'indice en 2022 (+500 K€) et en 2023 (+200K€)

V

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

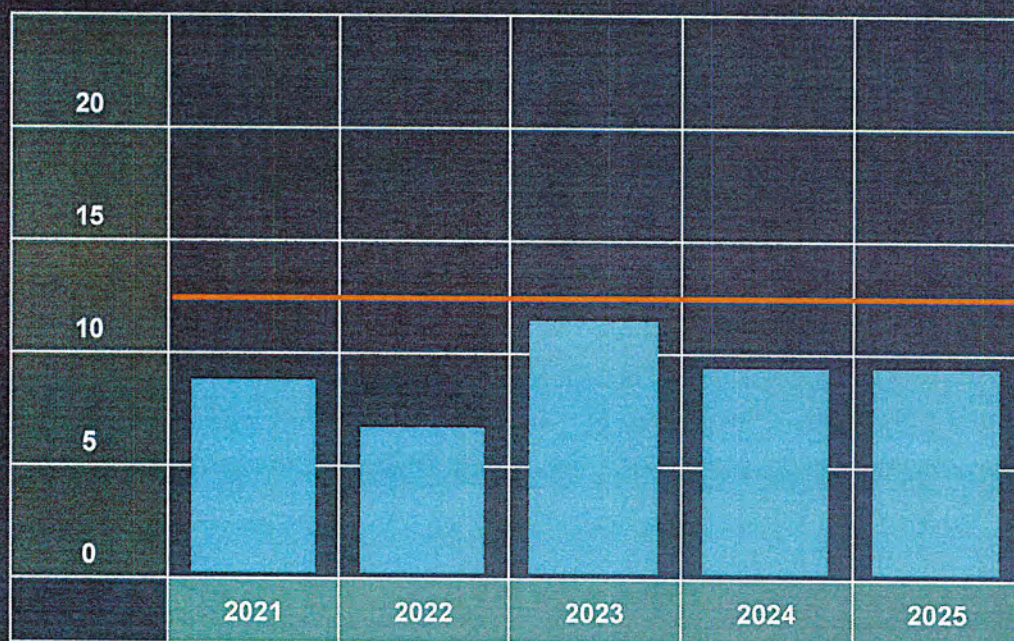
V – L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Evolution de l'encours de la dette sur l'exercice 2025

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	4 200 000 €	4 145 000€	2 100 000 €	-49,33 %
Intérêt de la dette	481 750 €	554 350 €	751 550 €	810 000 €	7,73 %
Capital Remboursé	2 364 327 €	2 435 891 €	2 627 901 €	2 803 000 €	3,62 %
Annuité	2 846 077 €	2 990 241 €	3 379 451€	3 613 000 €	6,9%
Encours de dette	28 433 005 €	30 200 222 €	31 717 322 €	31 017 322 €	-2,2 %

Il est proposé de **limiter le recours à l'emprunt** cette année, qui se traduira par une baisse de l'encours de dette au 31/12/2025, d'un montant de 700 K€

V – L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE



	Capacité de désendettement (années)
	Seuil d'alerte

La solvabilité de la Commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. De nombreuses collectivités revendiquent un allongement de ce ratio prudentiel de façon notamment à ne pas pénaliser les investissements nécessaires à la transition écologique.

La Ville de Brunoy se situe en deçà du ratio prudentiel de 12 ans

VI

LE CADRE BUDGETAIRE POUR 2025

VI – LE CADRE BUDGETAIRE POUR 2025

La ville va de nouveau bâtir son budget dans un contexte contraint auquel s'ajoutent les incertitudes relatives à l'instabilité politique et le Projet de loi de finances pour 2025.

Il est donc très difficile aujourd'hui de se projeter en 2025 et dans les années suivantes. Néanmoins, un nécessaire travail d'optimisation est effectué, notamment sur la section de fonctionnement.

Dans ce rapport d'orientation budgétaire 2025, la municipalité s'engage à :

- **poursuivre son programme politique défini en début de mandature;**
- **contenir les charges de fonctionnement afin de pouvoir dégager un autofinancement optimisé et maîtrisé.**

Les marges de manœuvre permettant de dégager des recettes supplémentaires sont faibles, la Ville ne pouvant agir que sur les prestations de services et la fiscalité des ménages (uniquement sur la taxe foncière).

Or, elle ne souhaite pas faire peser une charge financière supplémentaire sur les foyers Brunoyens en augmentant les taux de la taxe foncière, et ce d'autant plus que depuis la réforme sur la taxe d'habitation, seuls les propriétaires sont soumis à l'impôt local.

Le cadre de la construction du budgétaire pour 2025 ambitionne:

- **Un maintien du niveau et de la qualité des services au public accessibles à tous, sans augmentation des impôts;**
- **La recherche d'une maîtrise des coûts de fonctionnement au maximum notamment à travers la sobriété et l'efficacité énergétique, même si des augmentations des charges de personnel dues à des évolutions exogènes sont inévitables;**
- **La poursuite de l'accompagnement des politiques socio culturelles , éducatives, environnementales et de sécurité;**
- **Le maintien du soutien aux associations malgré les contraintes financières ;**
- **Le maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et la maintenance /amélioration du patrimoine.**

VI – LE CADRE BUDGETAIRE POUR 2025

Une hausse contenue des dépenses de fonctionnement

Même si certaines évolutions sont obligatoires et incompressibles. Pour 2024, les efforts seront notamment être dirigés sur :

- **Un maintien des charges à caractère général au niveau du réalisé 2024** : pour atteindre cet objectif, la reconduction des actions récurrentes sera systématiquement questionnée au vu du contexte. Toute augmentation indispensable de crédits devra être compensée à minima par une diminution (économie) réalisée sur un autre poste de dépense du service.
- **Une sensibilisation aux gestes éco-responsables au quotidien** devra être également mise en œuvre afin de limiter la consommation des dépenses énergétiques et de fluides.
- **Une évolution mesurée des dépenses de personnel** en limitant notamment les recrutements, en décalant sur 2026 certaines créations de postes ou remplacements et en redéployant les effectifs via la mobilité interne.
- De la même façon, l'organisation de chaque service sera questionnée et il pourra être mis fin à certaines activités

Des investissements nécessaires et raisonnés;

En 2025, seules les opérations prévues au contrat de mandature seront réalisées. Les opérations visant à accompagner la transition énergétique seront poursuivies et maintenues. La Ville doit en effet s'adapter à l'accentuation de la rareté des ressources et ainsi poursuivre sa réflexion sur la problématique énergétique de ses bâtiments communaux anciens. Il est important de souligner que la Ville a déjà fait des efforts conséquents dans le cadre de la sobriété énergétique, comme en témoigne les travaux récemment entrepris dans les écoles et le bâtiment administratif.

La recherche de financement externes et complémentaire devra se poursuivre.

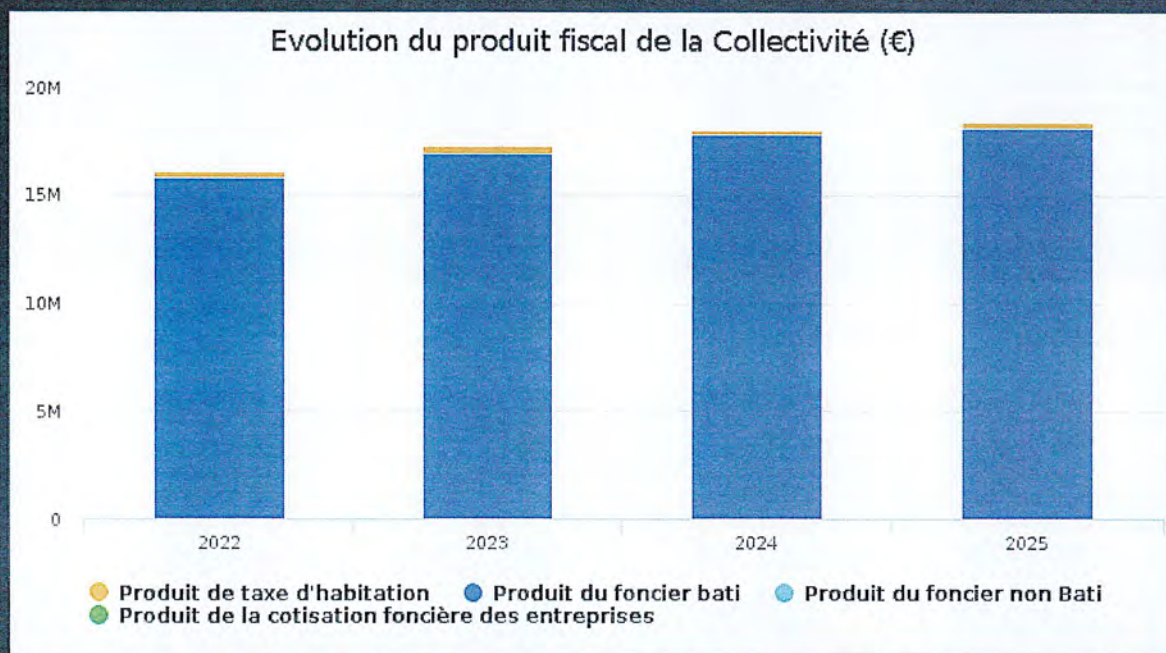
Compte tenu de l'ensemble des éléments de contexte très contraint, la Ville veillera à maintenir un niveau d'autofinancement suffisant. L'atteinte de cet objectif conduira sans doute à des prises de décisions entraînant une plus grande maîtrise des évolutions des dépenses ou la nécessité de dégager des recettes supplémentaires pour 2025 et les années à venir.

VII

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

VII – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

La fiscalité directe



Pour 2025, **le produit fiscal de la commune est estimé à 22 912 923 €** soit une évolution de 1,7% par rapport à l'exercice 2024.

VII – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les impôts et les taxes

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Produit TH	265 387 €	369 841 €	274 542 €	279 209 €	1,7 %
Produit TFB	15 814 293 €	16 917 912 €	17 864 569 €	18 092 655 €	1,7 %
Produit TFNB	21 515 €	22 196 €	23 316 €	23 712 €	1,7 %
Rôles complémentaires	4 082 420 €	4 330 338 €	4 368 126 €	4 517 347 €	3,42 %
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	20 183 615 €	21 640 287 €	22 530 553 €	22 912 923 €	1,7%

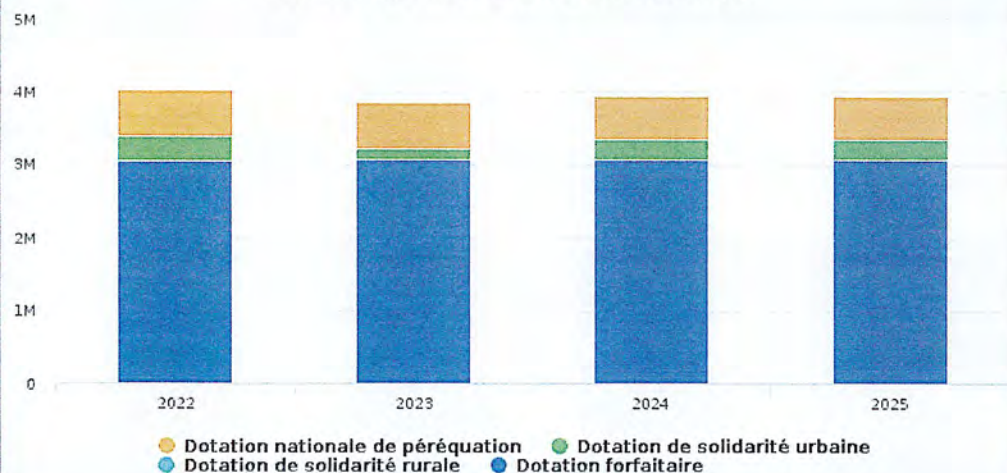
Les rôles complémentaires intègrent le coefficient correcteur.

Cette année, **la Ville continuera à ne pas augmenter la fiscalité des ménages** et ce afin de préserver le pouvoir d'achat des Brunoyens.

VII – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Dotation globale de fonctionnement (€)



Structuration de la DGF

LA DOTATION FORFAITAIRE (DF)	Il s'agit d'une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population.	
LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)	La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées.	Pour mémoire, la Ville est sortie du dispositif en 2022. Elle est de nouveau éligible en 2024. Une recette de 218 K€ est inscrite au BP 2025.
LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)	Elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes.	

Ces dotations s'élèveront à **3 944 902 €** en 2025. Il est proposé de reconduire en prévision le Réalisé 2024

VII – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

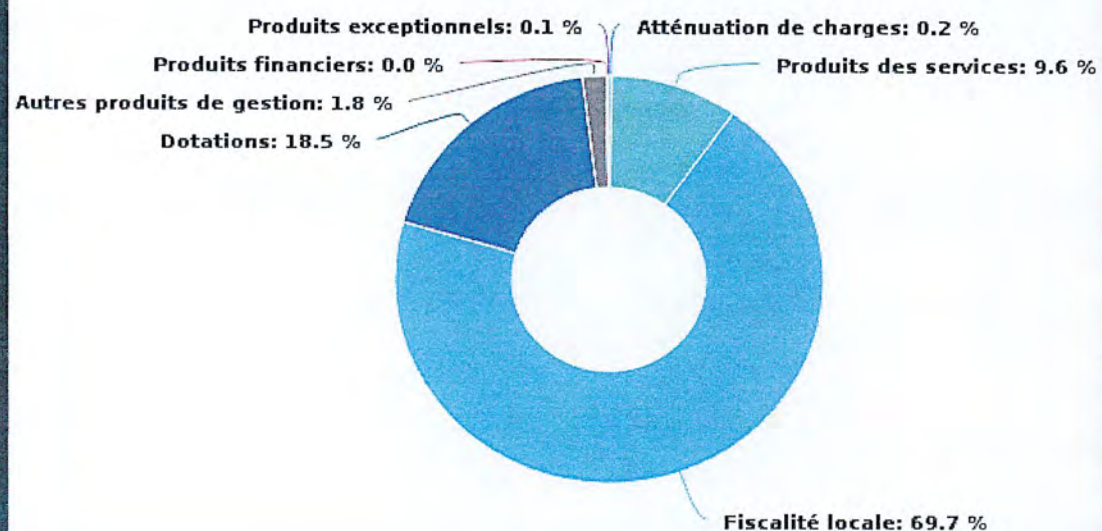
Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / taxes	23 147 566 €	24 059 422 €	24 024 678 €	24 900 920 €	3,6 %
Dotations, Subventions ou participations	7 445 922 €	6 162 917 €	6 183 485 €	6 619 513 €	7%
Autres Recettes d'exploitation	3 458 593 €	3 686 030 €	4 091 148 €	4 160 210 €	1,7 %
Produits Exceptionnels	305 051 €	560 210 €	382 756 €	50 000 €	- 13.06%
Total Recettes de fonctionnement	34 357 134 €	34 468 583 €	34 682 066 €	35 730 642 €	3 %

- Les dotations et participations progressent en 2025 en lien notamment la hausse de la participation de la CAF sur le secteur de la petite enfance
- Les recettes exceptionnelles de 2024 concernent principalement des avoirs sur le GAZ suite à la baisse du prix du PEG

VII – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les Recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Structure des recettes réelles de fonctionnement



En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, **les recettes réelles de fonctionnement** s'élèveraient à un montant total de **35 730 642 €**, soit 1 381,48€ / habitant.

Ce ratio est supérieur à celui de 2024 (1 356,8 € / habitant). Il reste néanmoins inférieur à celui des villes proches de Brunoy (1 458 € à Yerres; 1 457 € à Montgeron; 1 947 à Epinay-sous-Sénart).

VIII

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

VIII – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

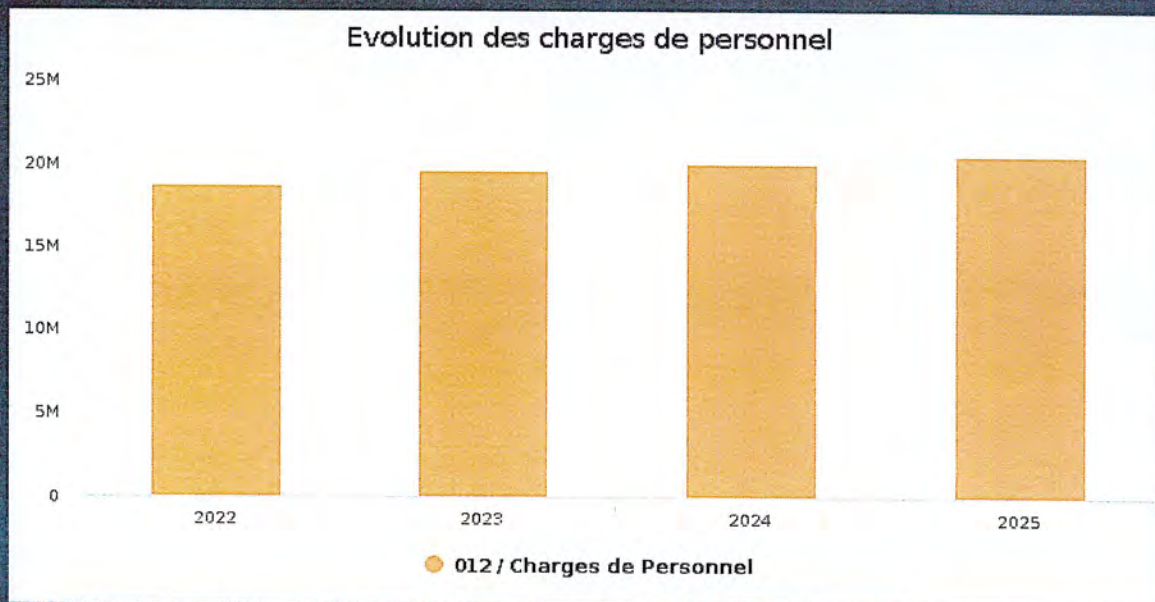
Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges à caractère général	8 796 024 €	9 313 218 €	9 275 222€	9 491 107	2.32%
Autres charges de gestion courante	1 409 320 €	1 708 423 €	1 451 624€	1 634 558	12,6%
Total dépenses de gestion	10 205 344 €	11 021 640 €	10 726 846 €	11 125 655	3,71%
Évolution en %	0 %	8 %	2,68 %	3,71 %	-

En 2025, les charges de gestion (chapitre 011 et chapitre 65) devraient représenter **33,85 %** du total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF).

Elles évolueraient de **+3,71 %** entre 2024 et 2025 principalement sous l'effet de l'inflation projetée (+1,7%) et de la hausse de subvention d'équilibre du CCAS (+134K)

VIII – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les charges de personnel



Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Dépenses de personnel 012	18 676 573€	19 612 954€	19 864 495€	20 544 977€	3,42%

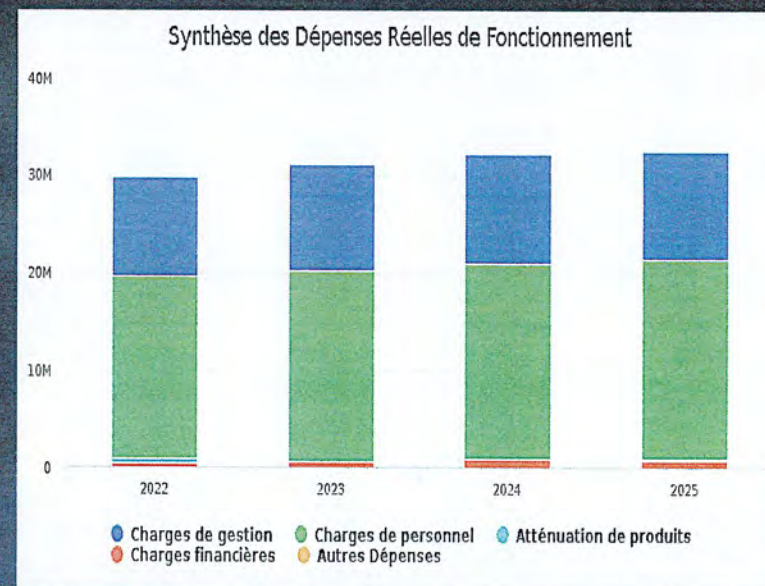
Pour l'année 2025, les charges de personnel s'élèveraient à **20,545 M€**, soit une augmentation de **3,42%** par rapport au réalisé 2024 en lien notamment avec:

- l'intégration de la hausse des cotisations de l'URSSAF: +68 K et celle du SMIC +7K,
- la mise en place de la participation au financement des garanties de protections sociales complémentaires des agents: prévoyance et mutuelle (33K),
- le Glissement vieillesse technicité (GVT) (110 K);
- l'effet en année pleine des créations de postes en 2024 :Gestionnaire de fluide, Direction des Solidarités, Gardiens brigadiers de la PM: (130K); le remplacement des postes vacants en 2025 (280K), la création de postes de jardiniers et de propreté urbaine (+120 K€).
- L'intégration prévisionnelle de l'augmentation des cotisations CNRACL lissée sur 4 ans (PLF Sénat-Janvier 2025) pour 65 K€.

VIII – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement

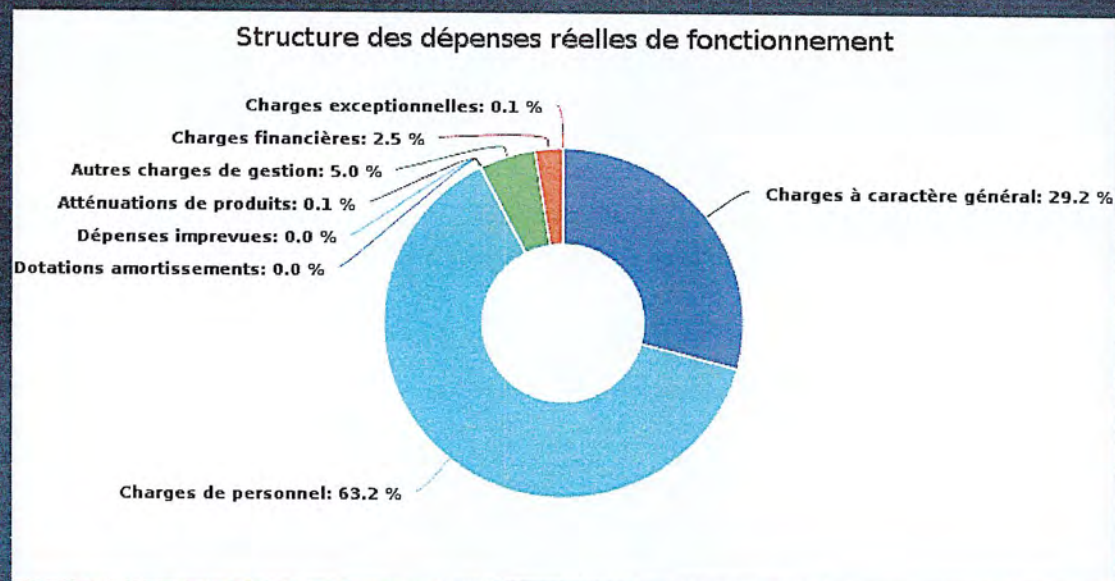
Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	10 205 344 €	11 021 640 €	10 726 846 €	11 125 665 €	3,71%
Charges de personnel	18 676 573 €	19 612 954 €	19 864 495 €	20 544 977 €	3,42%
Atténuation de produits	495 225 €	20 683 €	23 775 €	20 000 €	-15,88%
Charges financières	477 166 €	570 376 €	752 697 €	810 000 €	7,61 %
Autres dépenses	71 180 €	883 €	12 494 €	20 000 €	NS
Total Dépenses de fonctionnement	29 925 490 €	31 226 539 €	31 380 306€	32 520 642 €	3,63 %
<i>Évolution en %</i>	<i>3,69 %</i>	<i>4,35 %</i>	<i>3,23 %</i>	<i>3,63 %</i>	-



Poursuivant ses efforts de gestion en 2025, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF), évoluent de **3,63%** par rapport au Réalisé 2024.

VIII – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)



En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de **32 520 642 €**, soit **1 257,37€ / habitant**.

Ce ratio est légèrement supérieur à celui de 2024 (1 243,55 € / habitant) mais reste très inférieur à celui de la strate s'élevant à 1 396 € / habitant (valeurs 2023).

IX

LES RATIOS 2025

IX – LES RATIOS 2025

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze **ratios synthétiques** que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

	Ratios / Année	2022	2023	2024	2025
1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / hab.	1 161,84	1 211,5	1 247,52	1 257,37
2	Fiscalité directe € / hab.	783.62	839.58	869.05	885.9
3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / hab.	1 333,9	1 337,29	1 356,8	1 381,48
4	Dépenses d'équipement € / hab.	288.1	302.8	409.31	202.68
5	Dette / hab.	1 103,91	1 171,69	1 226,17	1 197,97
6	Dotation global de fonctionnement (DGF) / hab	156.67	149.61	152.67	152.6
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	62,41 %	62,81 %	61,96 %	63,18 %
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF)	124.87 %	123.96 %	120.61 %	120.61 %
8 bis	CMPF élargi	-	-	-	-
9	DRF+ Capital de la dette / RRF	93,98 %	97,66 %	99,66 %	98,86 %
10	Dépenses d'équipement / RRF	21,6 %	22,64 %	30,17 %	14,67 %
11	Encours de la dette /RRF	89,64 %	87,62 %	90,37 %	86,72 %